

## LE REMBOURSEMENT NE CONCERNE QUE LE CAS DE DEUIL À LA RÉUNION.

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

**NUMÉRO DOSSIER :**

.....

Lieu de dépôt :

- NORD (Pyramide)  SAINT-PAUL  EST  SAINT-PIERRE  LE PORT  LE TAMPON  SAINT-JOSEPH  
 CPOI SUD  SAINT PHILIPPE

**TRÈS IMPORTANT : LE DOSSIER COMPLET (Y COMPRIS LES COUPONS DE VOLS) DOIT ÊTRE DÉPOSÉ À L'ADRESSE CI-DESSOUS OU DANS UNE ANTENNE DE RÉGION (ADRESSES EN PAGE 14 ET 15) :**

Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia B.P 67190 97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

 **Il est impératif de prendre connaissance des règles relatives à la demande de remboursement figurant de la page 3 à 5 du dossier. En effet, les dossiers qui ne seraient pas conformes à la procédure (dossiers incomplets ou non respect du délai de dépôt de la demande) seront rejetés.**

- Choix n°1 : Je suis né(e) à La Réunion  Choix n°2 : Je suis né(e) d'un parent natif de La Réunion
- Choix n°3 : Je suis "un enfant rattaché" fiscalement à La Réunion
- Choix n°4 : Je suis père ou mère d'un enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion

### 1. IDENTITÉ ET INFORMATIONS PERSONNELLES DU VOYAGEUR RÉSIDANT EN MÉTROPOLE

Nom\* : ..... Prénom(s)\* : .....

Nom de naissance\* : .....Né(e) le : .....à.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....ou de Passeport valide :.....

\* Les nom(s), prénom(s) et nom(s) de naissance qui apparaîtront sur le bon seront les mêmes que sur la pièce d'identité fournie au dossier.

Adresse complète : .....

Code postal : .....Ville : .....Département : .....

Numéro de téléphone portable : .....Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie (obligatoire):.....@.....

**Si enfant mineur ou adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :**

Nom et prénom(s) : .....Date de naissance : .....

### 2. SITUATION FISCALE DU VOYAGEUR

Situation de famille du voyageur :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Pacsé  Enfant mineur

Nombre d'enfant(s) à charge : ..... Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Retraité  Sans activité

Si Étudiant :  Boursier  Allocataire du RSA  Bénéficiaire de l'Allocation de Mobilité Spécifique  Bénéficiaire du Passeport Mobilité Études

**Revenu imposable 2018 : .....€ (A) Nombre de part(s) : ..... (B) Quotient familial : ..... € (A/B)**

**Je m'engage également à transmettre le(s) document(s) complémentaire(s) demandé(s) dans le cadre d'un deuil et d'une dérogation.**

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués.**

**Date et signature obligatoires du voyageur**  
**(ou du chef de foyer fiscal)**

Vu les délibérations de la Commission Permanente de la Région Réunion relatives au dispositif régional de continuité territoriale ;

**CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES DEMANDES**

**1. Un dossier COMPLET comprenant :**

**1.1 Pour tous les choix :**

**- 1. Avis d'imposition/non-imposition primitif 2019 sur les revenus 2018 en intégralité sur lequel est rattaché le voyageur.**

*NB : Les duplicata, rectificatif, restitution, correctif, dégrèvements ne seront acceptés que sous réserve de vérification par la région Réunion auprès des services des impôts. Dans le cas où l'avis d'imposition comporte un cas particulier, un document justificatif couvrant la période d'imposition 2018 sera demandé. **Les déclarations effectuées par les contribuables ne peuvent pas servir de preuve.***

- 2. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ(E)).

- 3. Justificatif de domicile de moins de 6 mois faisant apparaître le nom et le prénom du voyageur (ou de l'hébergeur)

> facture EDF, eau, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer, contrat de bail de moins d'un mois, assurance habitation, ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.

*NB : Les lettres de rappel, relances, factures de résiliation, mise en demeure, clôture de compte ne sont pas recevables.*

*En cas de situation d'hébergement :*

> joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur (imprimé joint en page 12) et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité en plus du justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur.

*NB : L'acte de mariage ou le certificat de PACS sera demandé dans certains cas.*

- 4. Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 11).

- 5. Facture acquittée du billet d'avion ALLER RETOUR (ou billet électronique) au nom du voyageur (ou du chef de foyer fiscal) précisant :

- Les dates de voyages,
- Les classes de voyage,
- L'itinéraire détaillé du voyage,
- Le détail du prix du billet (Montant HT, taxes, surcharge transporteur, frais de service etc.)
- Mode de paiement.

*NB : Le détail du prix des billets d'avion sera demandé en cas de facture groupée.*

- 6. Originaux des coupons d'embarquements.

*En cas de perte de(s) coupon(s) d'embarquement(s) : fournir une attestation de voyage cachetée, signée et délivrée par la compagnie aérienne précisant les mêmes informations que sur le(s) coupon(s) d'embarquement(s) et un courrier expliquant le motif de la perte.*

- 7. Le justificatif du paiement du billet Aller / Retour :

=> En cas de paiement en CB : relevé de carte dont le titulaire est soit le voyageur soit un membre de la famille proche.

=> En cas de paiement par chèque : copie du chèque et justificatif du débit, en cas de paiement en espèces : production d'un reçu dudit paiement.

=> En cas d'achat sur Internet, le relevé de compte bancaire établissant la réalité de la dépense devra en outre être produit.

- 8. Relevé d'Identité Bancaire original ou copie lisible au nom du voyageur (ou du chef de foyer fiscal). En cas d'union sous le régime de la "séparation de biens" les conjoints doivent fournir un RIB de compte joint ou fournir chacun son RIB individuel.

*NB : Les Relevés d'Identité Bancaires (RIB) hors France métropolitaine ne sont pas recevables.*

- 9. Justificatif du lien de parenté avec la personne décédée (photocopie intégrale du livret de famille ou extrait de naissance).

- 10. Certificat de décès, ou d'inhumation ou d'incinération.

1.2 Et, selon les choix, les pièces complémentaires suivantes :

■ **POUR LE CHOIX 1 « je suis né(e) à La Réunion » :**

- 1.1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du voyageur.

- 1.2. **Carte Nationale d'Identité ou Passeport** en cours de validité du chef de foyer fiscal.

*NB : Le titre de séjour en cours de validité (en plus de la carte nationale d'identité ou du passeport) sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.*

- 1.3. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).

*NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale sera demandé dans certains cas. La déclaration de revenus 2018 sera demandée dans certains cas afin de vérifier la cohérence des informations sur l'avis d'imposition.*

- 1.4. **Original de l'acte de naissance de la personne née à La Réunion.**

■ **POUR LE CHOIX 2 « je suis né(e) d'un parent natif de La Réunion » :**

- 2.1. **Carte Nationale d'Intité française ou Passeport français** en cours de validité du voyageur.

*NB : Pour les enfants mineurs binationaux, la déclaration de naissance auprès d'une autorité française sera exigée.*

- 2.2. **Carte Nationale d'Identité ou Passeport** en cours de validité du chef de foyer fiscal.

*NB : Le titre de séjour en cours de validité (en plus de la carte nationale d'identité ou du passeport) sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.*

- 2.3. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).

*NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale sera demandé dans certains cas. La déclaration de revenus 2018 sera demandée dans certains cas afin de vérifier la cohérence des informations sur l'avis d'imposition.*

- 2.4. **Original de l'acte de naissance du parent né à La Réunion.**

- 2.5. Si le parent né à La Réunion est décédé, **fournir l'acte de décès du parent.**

- 2.6. Fiche choix n°2 (page 8)

■ **POUR LE CHOIX 3 « je suis un enfant rattaché fiscalement à La Réunion » :**

- 3.1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du voyageur.

- 3.2. **Carte Nationale d'Identité ou Passeport** en cours de validité du chef de foyer fiscal.

*NB : Le titre de séjour en cours de validité (en plus de la carte nationale d'identité ou du passeport) sera demandé si le chef de foyer fiscal est étranger.*

- 3.3. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître le voyageur et les personnes rattachées à l'avis d'imposition (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).

*NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale sera demandé dans certains cas. La déclaration de revenus 2018 sera demandée dans certains cas afin de vérifier la cohérence des informations sur l'avis d'imposition.*

- 3.4. Fiche choix n°3 (page 9)

■ **POUR LE CHOIX 4 « je suis père ou mère d'un enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion » :**

- 4.1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours du voyageur.

- 4.2. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité de l'enfant mineur natif de La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion.

- 4.3. **Livret(s) de famille** en totalité du parent voyageant sur le même vol que son enfant mineur.

*NB : Le jugement d'adoption ou de tutelle/curatelle/délégation d'autorité parentale sera demandé dans certains cas. La déclaration de revenus 2018 sera demandée systématiquement dès lors que des enfants apparaissent sur le livret de famille.*

- 4.4. **Original de l'acte de naissance de l'enfant mineur SI L'ENFANT MINEUR EST NÉ À LA RÉUNION.**

- 4.5. **Original de l'acte de naissance du parent né à La Réunion SI L'ENFANT MINEUR EST NÉ D'UN PARENT NATIF DE LA RÉUNION.**

- 4.6. *Fiche accompagnateur (page 13) renseignée*

- 4.7. Fiche choix n°4 (page 10).

**DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLÉ VERS LA RÉUNION 2020 PAGE 3/15**

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

## **2. Condition de dépôt du dossier et délai applicable.**

Le dossier complet, devra être déposé obligatoirement dans une antenne de la RÉGION RÉUNION (adresses en page 14 et 15) ou à l'adresse suivante :

**Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9**

Le dossier doit être déposé à la RÉGION ou dans une antenne de RÉGION (adresses en page 14 et 15) dans un délai IMPÉRATIF de deux mois maximum suivant la date de retour en Métropole (Cachet de la poste faisant foi).

Ce délai IMPÉRATIF DE 2 MOIS s'applique également à l'envoi des coupons dans le cas des dossiers de demande d'aides au titre de la CT qui ont fait l'objet d'une pré-instruction.

**Les pièces du dossier ne peuvent en aucun cas être transmises par courriel à la Région Réunion.**

Les copies papier doivent être lisibles, complètes et au format A4 des pièces justificatives.

**ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS OU ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE OU DÉPOSÉS HORS DÉLAI SERONT REJETÉS SANS EXAMEN, SANS POSSIBILITÉ DE RÉGULARISATION ET SANS POSSIBILITÉ DE FORMULER UNE NOUVELLE DEMANDE.**

### **CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE**

#### **1. CONDITIONS RELATIVES A LA SITUATION DU DEMANDEUR :**

##### **Vous êtes né(e) à La Réunion**

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) est inférieur à 26 030 €

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.*

*Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018)

Les enfants rattachés à l'avis d'imposition et présents sur le livret de famille sont éligibles au dispositif.

##### **Un de vos parents est né à La Réunion**

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) est inférieur à 26 030 €

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.*

*Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018)

Les enfants et les conjoints ne sont pas éligibles au dispositif régional

##### **Vous êtes un enfant rattaché fiscalement à La Réunion**

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) est inférieur à 26 030 €

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.*

*Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

L'adresse d'imposition à laquelle vous êtes rattaché(e) est à La Réunion sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018)

Vous apparaissez sur le livret de famille du chef du foyer fiscal dont l'avis d'imposition est domicilié à La Réunion

##### **Vous êtes père ou mère d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion**

Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) ne doit pas excéder 26 030 €

*Nota : le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal.*

*Si vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif couvrant la période d'imposition vous sera demandé.*

Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018)

L'enfant mineur doit être éligible au dispositif

Le père ou la mère doit voyager sur le même vol que l'enfant mineur éligible

L'enfant mineur n'ouvre le droit que pour un seul des parents

Le père ou la mère du mineur doit transmettre une carte d'identité française ou un passeport français

#### **2. CONDITIONS RELATIVES AU VOYAGE FAISANT L'OBJET DE L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DU**

## **DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE :**

◆ L'aide n'est attribuée que **pour UN SEUL voyage ALLER/RETOUR**, au départ d'une ville de France Métropolitaine à destination de La Réunion, et **FAISANT L'OBJET D'UN SEUL BILLET** devant être utilisé pour un départ de la Métropole (Aller) compris entre **le 01 janvier 2020 et le 31 décembre 2020**. Le billet ne peut pas être remboursable. Il peut être modifiable.

◆ **Le titre de transport doit être payé par le voyageur ou le chef de foyer fiscal ou par un membre de sa famille figurant :**

- soit sur un même livret de famille
- soit sur l'attestation de PACS
- soit sur le certificat de vie commune ou de concubinage

◆ Au moment du paiement du billet d'avion, le voyageur devra transmettre à l'agence ou à la compagnie, les pièces justificatives suivantes : livret de famille ou attestation de PACS ou certificat de vie commune ou de concubinage.

◆ Le voyage doit être effectué en classe économique à l'exception des dérogations dûment justifiées (femme enceinte, personne porteuse de handicaps, personne âgée, et leurs accompagnateurs).

◆ En cas de sur-classement par la compagnie lors d'un vol, le bénéficiaire devra fournir une attestation précisant que le sur-classement s'est fait à la demande de la compagnie.

◆ En cas de transit, le délai entre le départ de la Métropole et l'arrivée à La Réunion ne doit pas excéder 24 heures et le délai entre le départ de La Réunion et l'arrivée à destination (Métropole) ne doit excéder 24 heures. Le détail du vol doit apparaître sur une seule et même facture.

◆ Toutes les réductions liées à une démarche commerciale de l'agence commerciale et de la compagnie aérienne sont exclues de l'application de l'aide à la continuité territoriale. (entre autres, les billets "Prime", "Gratuité Partielle", miles, points de fidélité euros ....)

◆ Le remboursement au titre de l'aide à la continuité territoriale n'est possible que pour les cas de deuils survenus à La Réunion.

◆ L'aide sera allouée aux membres de la famille du défunt (marié, pacsé, père, mère, enfants, frères ou sœurs).

◆ Le vol Aller doit avoir lieu dans un délai de 10 jours avant ou après le décès, l'incinération ou l'inhumation.

### **L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DU DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE**

#### **En ce qui concerne le montant de l'aide.**

Si le quotient familial du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est inférieur ou égal à 6 000 €, l'aide attribuée est de 450 €.

Si le quotient familial du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est compris entre 6 001 € et 26 030 €, l'aide attribuée est de 300 €.

Le montant de l'aide ne peut en aucun cas dépasser le prix T.T.C. du billet d'avion.

Sur un même vol, l'aide est cumulable avec les chèques vacances et autres aides de comité d'entreprise.

#### **En ce qui concerne le bénéficiaire de l'aide.**

L'aide est attribuée à titre individuel à un résident en France Métropolitaine dont le lieu de naissance est à La Réunion ou ayant au moins un parent né à La Réunion ou étant un enfant rattaché à un foyer fiscal de La Réunion ou étant père ou mère d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion.

Plus précisément, l'aide est attribuée au voyageur ou au chef du foyer fiscal pour les enfants qui y sont rattachés.

Pour le remboursement du billet d'avion, le voyageur pourra présenter un dossier incluant la preuve du paiement par le parent proche et prétendre alors au remboursement de l'aide de la continuité territoriale.

La Région Réunion ne saurait être tenue responsable d'un différend qui pourrait naître à l'occasion de l'aide régionale entre le parent qui n'est pas le chef du foyer fiscal et le chef du foyer fiscal.

#### **Rappel du principe de non cumul de l'aide**

L'aide n'est pas cumulable avec les congés bonifiés, les aides de l'ORESSSE ou toute autre publique au transport aérien.

#### **DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLITAIN VERS LA RÉUNION 2020 PAGE 5/15**

*«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».*

## CONTRÔLES

Des contrôles a posteriori des dossiers seront effectués et un remboursement vous sera demandé en cas d'inéligibilité.



**En cas de fausse déclaration et d'usage de faux, la collectivité régionale se réserve le droit de mettre en œuvre les procédures judiciaires (civiles et pénales) applicables (cf article 441-1)**

# PROCÉDURE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU TITRE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE MÉTROPOLE/RÉUNION 2020 PAR PRE-INSTRUCTION DIRECTE EN ANTENNE DE RÉGION A LA RÉUNION

1. Télécharger, compléter et signer le dossier de remboursement de continuité territoriale Métropole/Réunion 2020.

2. Réunir toutes les pièces justificatives correspondant au choix sélectionné sur le dossier dans le cadre d'un remboursement. Toutes les pièces doivent être réunies à l'exception du coupon retour.

3. Après votre arrivée à La Réunion, vous devez vous rendre dans une antenne de Région ou à la pyramide afin d'y instruire votre demande de remboursement de continuité territoriale Métropole – Réunion.

4. Un récépissé de dépôt de dossier vous sera transmis par un agent de Région si votre dossier est complet (à l'exception du coupon d'embarquement retour).

5. Le récépissé de demande confirmera l'instruction de votre dossier et précisera que votre coupon retour devra être transmis à la Région Réunion dès votre retour à votre domicile.

6. Dès réception de votre coupon retour, votre dossier sera classé selon les statuts suivants :  
éligible/complet – éligible incomplet - inéligible

7. Une notification (numéro de dossier+éligibilité) vous sera transmise par courriel/courrier du Service. **Top départ du délai pour le paiement**

8. Le service remboursement programmera le mandatement pour le paiement (délai variable)

9. Une notification (somme versée) par courriel/courrier vous sera transmise par le service

10. Versement du montant déterminé en fonction des pièces transmises et du quotient familial

## DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLE VERS LA RÉUNION 2020 PAGE 7/15

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

**3. SI VOUS AVEZ COCHÉ LE CHOIX N°2 : IDENTITÉ DU PARENT NÉ À LA RÉUNION OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE MÉTROPOLÉ => RÉUNION**

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....à.....(La Réunion)

Nom de naissance : .....

***Si adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :***

*Nom et prénom(s) : .....Date de naissance : .....*

Situation du chef de foyer fiscal :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Pacsé  Concubin  Décédé (Fournir acte de décès)

Nombre d'enfants à charge : .....

Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Demandeur d'emploi  Sans activité  Autre (précisez) : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....ou de Passeport valide : .....

**Lien familial avec le voyageur :**  Père  Mère  Autre : précisez .....

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du voyageur  
(ou de son représentant légal)**



**4. SI VOUS AVEZ COCHÉ LE CHOIX N°3 : IDENTITÉ DU CHEF DE FOYER DOMICILIÉ FISCALEMENT À LA RÉUNION OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE MÉTROPOLE => RÉUNION**

**Attention : le chef de foyer doit être domicilié fiscalement à La Réunion et doit résider à La Réunion**

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....à.....

Nom de naissance : .....

**Si adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :**

Nom et prénom(s) : .....Date de naissance : .....

Situation du chef de foyer fiscal :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Pacsé  Concubin  Décédé (Fournir acte de décès)

Nombre d'enfants à charge : .....

Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Demandeur d'emploi  Sans activité  Autre (précisez) : .....

Adresse complète : .....

Code postal : .....Ville : .....Département : .....

Numéro de téléphone portable : .....Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....ou de Passeport valide : .....

**Lien familial avec le voyageur :**  Père  Mère  Autre : précisez .....

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du voyageur**  
**(ou de son représentant légal)**

**5. SI VOUS ÊTES UN PARENT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (PÈRE OU MÈRE NON NATIF DE LA RÉUNION) D'UN ENFANT MINEUR NÉ À LA RÉUNION OU NÉ D'UN PARENT NATIF DE LA RÉUNION (CHOIX N°4) .**

**RENSEIGNER L'IDENTITÉ DE L'ENFANT MINEUR OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE MÉTROPOLÉ => RÉUNION À SON PÈRE OU SA MÈRE (NON NATIF DE LA RÉUNION)**

**A REMPLIR PAR LE PÈRE OU LA MÈRE DE L'ENFANT MINEUR**

**CONDITION N°1** : L'enfant mineur doit être éligible au dispositif ;

**CONDITION N°2** : Le quotient familial du père ou de la mère ne doit pas excéder 26 030 € ;

**CONDITION N°3** : Le père ou la mère doit voyager sur le même vol que l'enfant mineur éligible ;

**CONDITION N°4** : L'enfant mineur n'ouvre le droit que pour un seul des parents ;

**CONDITION N°5** : Le père ou la mère du mineur doit transmettre une carte d'identité française ou un passeport français.

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....à.....

Nom de naissance : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....ou de Passeport valide : .....

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du père ou de la mère de l'enfant mineur**

**ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE**

**DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE (LADOM, MAIRIE ET AUTRES ADMINISTRATIONS)**

**À REMPLIR PAR LE VOYAGEUR**

Je soussigné(e).....  
(Nom, Prénom)

demeurant.....  
(Adresse)

garant de (si le demandeur est mineur ou adulte sous tutelle).....  
(Nom, Prénom)

Né(e) le :.....à.....de Nationalité :.....

**Atteste sur l'honneur :**

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande ;
- que les demandeurs sont rattachés au foyer fiscal des avis d'imposition ou de non imposition ci-joint ;
- n'avoir bénéficié d'aucune autre « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour le même vol ;

et

**M'engage**

- à acheter un billet Aller/Retour Métropole - Réunion ;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par la Région Réunion ;
- à déposer le dossier de demande de remboursement dans les 2 mois suivants mon retour en métropole (**aucun dossier ne sera pris en compte au-delà de 2 mois**);
- à renoncer à la continuité territoriale de LADOM dans la même année et sur le même vol dans le cas où j'habite un Département d'Outre-Mer autre que La Réunion ;
- à fournir une attestation de non prise en charge de LADOM au titre de la continuité territoriale dans le cas où j'habite un Département ou Territoire d'Outre-Mer autre que La Réunion ;
- Je m'engage à ne pas solliciter d'aide à la continuité territoriale pour un voyage ayant un caractère professionnel ;
- à rembourser à la Région Réunion les sommes indûment perçues en cas d'inéligibilité suite à un contrôle à posteriori ;
- à rembourser à la Région Réunion dans un délai maximum d'un mois le montant de l'aide régionale en cas de constat de cumul avec une aide publique sur un même vol.

**Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide à la continuité territoriale attribuée par la Région Réunion,**

Fait à ....., le .....

**Signature obligatoire du voyageur**

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e) Mme/M. (\*)..... né(e) le : .....

*Nom(s), Prénom(s)*

demeurant.....

*Adresse complète*

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme/M. (\*)..... né(e) le : .....

*Nom(s), Prénom(s)*

demeurant.....

*Adresse complète*

(\*) Rayer la mention inutile

Fait à ....., le.....

**Signature et date obligatoires**

*NB : Cette attestation doit être transmise avec la pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité et le justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur.*

## Public accompagné :

- 1 – Personne âgée
- 2 – Personne porteuse de handicaps
- 3 – Femme enceinte
- 4 – Enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion.

Je soussigné(e).....né(e) le :.....  
(Nom, Prénom du voyageur)

demeurant.....  
(Adresse)

certifie accompagner sur le même vol, Mme/M. :.....né(e) le :.....  
(Rayer la mention inutile) (Nom, Prénom du public accompagné)

qui est éligible à la continuité territoriale Métropole – Réunion.

- **Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués et reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide.**

Fait à ....., le.....

**Signature obligatoire du voyageur**

## **SITES D'ACCUEIL**


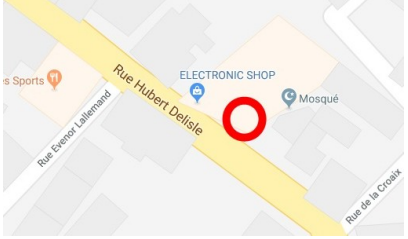

**Horaires d'ouverture : Du lundi au Jeudi de 8h00 à 15h00  
Le vendredi de 8h00 à 12h00**

**Numéro de téléphone spécial continuité : 0 800 097 400**  
*Numéro gratuit depuis un poste fixe et depuis un mobile*

**Mail : [ctmetropolereunion@cr-reunion.fr](mailto:ctmetropolereunion@cr-reunion.fr)**  
***(Ne pas envoyer de dossier de continuité territoriale à cette adresse)***

**Site Internet : [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)**

<p><b><u>CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION</u></b> <b>Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue</b> <b>René Cassin Moufia -</b> <b>B.P 67 190 – 97 801</b></p>	
<p><b><u>ANTENNE EST</u></b> <b>92, Chemin Lebon</b> <b>97440 SAINT-ANDRE</b></p>	
<p><b><u>ANTENNE OUEST</u></b> <b><u>Annexe de Saint-Paul</u></b> <b>Local 201, 6 bis route de Savannah</b> <b>97460 SAINT-PAUL</b></p>	
<p><b><u>ANTENNE OUEST</u></b> <b><u>Annexe du Port</u></b> <b>13 Rue Marcel Carné – 97420 LE PORT</b></p>	
<p><b><u>ANTENNE SUD</u></b> <b><u>Annexe de Saint-Pierre</u></b> <b>15 RUE Marius et Ary Leblond</b> <b>97410 SAINT-PIERRE</b></p>	

<p><b><u>ANTENNE SUD :</u></b>  <b><u>Annexe du CPOI</u></b>  <b>65, rue du Père Lafosse</b>  <b>97410 SAINT-PIERRE</b></p>	
<p><b><u>ANTENNE SUD</u></b>  <b><u>Annexe du Tampon</u></b>  <b>74 BIS rue Hubert Delisle - 97430 Le Tampon</b></p>	
<p><b><u>ANTENNE SUD</u></b>  <b><u>Annexe de Saint-Joseph</u></b>  <b><u>322 rue Raphaël Babet - 97480 Saint-Joseph</u></b></p>	
<p><b><u>ANTENNE DE SAINT-PHILIPPE</u></b>  <b><u>64 rue Leconte de Lisle - 97442 Saint-Philippe</u></b></p>	

**DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLE VERS LA RÉUNION 2020 PAGE 15/15**

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».